



Les enseignements de spécialité après les épreuves écrites

Approfondir les apprentissages et développer l'autonomie des élèves. Privilégier des pratiques pédagogiques qui favorisent l'engagement des élèves par la préparation du Grand oral et renforcent les compétences attendues dans l'enseignement supérieur.

Le contexte

Comme décrit dans la partie générale de ce document, une partie du volume horaire du troisième trimestre de chaque spécialité est consacrée à la préparation du Grand oral. Concernant la spécialité arts-danse, ce troisième trimestre est également l'occasion d'enrichir les trois compétences (créer, analyser, restituer) organisant cet enseignement et de préparer l'entrée dans le supérieur. Pour ce faire, les travaux proposés lors du troisième trimestre peuvent prendre différentes formes.

Réaliser une chorégraphie collective

Au cours des deux premiers trimestres de l'année de terminale, les élèves ont essentiellement travaillé des compositions chorégraphiques individuelles dans l'optique de l'examen du baccalauréat. Le troisième trimestre est l'occasion pour les élèves de s'engager dans la création d'une chorégraphie collective qui sera présentée dans le cadre d'évènements ponctuant l'année (au sein de l'établissement scolaire, mais aussi dans des festivals locaux ou en collaboration avec des structures artistiques).

Enrichir la culture chorégraphique des élèves

Le troisième trimestre offre la possibilité de travailler des œuvres ou des courants chorégraphiques hors programme. Ils sont choisis selon les appétences des élèves ou les opportunités locales.

Ce travail est mené à l'aide de divers formats pédagogiques et vise à développer les compétences d'analyse et de restitution des élèves qui les aideront dans la suite de leur parcours : recherches individuelles et collectives, travaux de groupe, débats, exposés oraux.

Découvrir d'autres pratiques artistiques

Selon les ressources locales, il est possible de proposer une découverte pratique ou théorique de disciplines artistiques connexes à la danse : théâtre, arts du cirque, cinéma, musique, arts plastiques, histoire des arts...

Améliorer la connaissance de l'environnement des activités liées au spectacle vivant

Le programme de la série S2TMD propose, en première, un enseignement d'économie, droit et environnement du spectacle vivant dont l'enjeu est de construire, chez les élèves, une représentation exacte et précise de l'environnement et des enjeux sociaux, économiques et juridiques des activités liées au spectacle vivant. Il est possible de s'appuyer sur ce programme (et les ressources disponibles sur [eduscol](https://eduscol.education.fr)) pour sensibiliser les élèves de l'enseignement de spécialité arts-danse et leur donner des repères sur la sociologie des pratiques culturelles, l'économie ou le droit du spectacle vivant.